



Qu'a voté le Congrès Confédéral ?

(Contribution Syndicat Finances Lorraine)

Comme les médias ne retranscrivent pas toujours bien (à dessein ?) ce que la CFDT dit, et nos concurrents syndicaux non plus, il est toujours plus judicieux d'entendre la chanson originale, plutôt qu'un discutabile play-back.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-dessous ce que pense la CFDT de ce qu'a voté la CFDT

Débat numéro 1 : il s'agissait de dire oui ou non à la possibilité pour la CFDT de fixer des conditions à une augmentation possible de la durée de cotisation dans le cadre du projet de réforme globale des retraites que porte la CFDT.

Le congrès a répondu oui à 58,9% à cette question.

Pour éviter que tous ceux qui ne nous veulent pas que du bien ne piochent dans le texte que la partie destinée à nous nuire, voici ci-dessous le texte complet qui a été adopté par le congrès :

« L'augmentation de la durée de cotisation n'est acceptable pour la CFDT qu'à la condition d'un partage des gains d'espérance de vie et d'une possibilité de choix renforcée. Les gains d'espérance de vie doivent faire l'objet d'un partage équilibré entre durée de cotisation supplémentaire ouvrant droit à une retraite à taux plein et temps de retraite complémentaire. »

Que dit le texte ?

Il soumet l'acceptabilité de l'augmentation de la durée de cotisation à des conditions. Parmi ces conditions, celle d'une possibilité de choix renforcée est très pertinente.

Il s'agit de permettre notamment aux salariés qui ont acquis le nombre d'annuités de cotisations suffisant pour partir à la retraite avec une pension à taux plein de pouvoir partir avant l'âge légal en vigueur.

En annonçant sa volonté de reculer l'âge de départ à la retraite, le gouvernement amoindrit ce choix, il ne le renforce pas. Cette condition ne serait donc pas remplie pour que la CFDT accepte une nouvelle augmentation de la durée de cotisation.

Qu'est ce que le texte ne dit pas ?

Il n'est pas question pour la CFDT de se positionner par rapport à une nouvelle augmentation de la durée de cotisation que proposerait le gouvernement puisque la CFDT se situe dans le cadre de la construction de son propre projet de réforme global des retraites et non en posture de négociation sur tel ou tel aspect de la réforme du gouvernement.

Le gouvernement ayant fait de toutes les façons le choix qui consiste à reculer l'âge de départ légal en retraites, les responsables de la CFDT ont réaffirmé avec force que « le droit au départ à la retraite à 60 ans n'est ni amendable, ni négociable »

Débat numéro 2 : il s'agissait de dire oui ou non à la possibilité pour la CFDT de réfléchir aux conditions d'unification des régimes du public et du privé.

Le congrès a répondu oui à 80 % à cette question.

Voici le texte adopté :

« Il faut garantir des mobilités positives entre régimes pour sortir de la pénalisation actuelle des polypensionnés. Pour cela, il est utile de réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé ainsi qu'aux contreparties associées, en particulier pour les jeunes générations. »

Que dit le texte ?*

Il constate que de plus en plus de salariés font des carrières mixtes public/privé et que lorsque arrive l'heure de la retraite, ils ont toutes les peines du monde à faire valider certaines périodes de travail ou sont désavantagés par l'un et l'autre système.

Il propose donc de réduire ces difficultés en réfléchissant aux conditions d'unifications (et qui dit réflexion ne dit pas décision et qui dit conditions, dit exigences)

Qu'est-ce que le texte ne dit pas ?

Il n'est pas question à travers ce texte de faire un procès d'intention à la CFDT et d'imaginer qu'elle puisse accepter que le calcul de la pension des fonctionnaires ne se fasse plus sur l'indice acquis durant les 6 derniers mois de carrière.

Il n'est pas davantage question pour la CFDT d'approuver une hausse des cotisations retraites des fonctionnaires qui signifierait dans la situation actuelle une baisse déguisée des salaires (déjà malmenés par l'absence de revalorisation programmée en 2010)

Quelles sont les autres propositions de la CFDT pour une réforme des retraites que les médias comme nos concurrents syndicaux se gardent bien de mettre en avant ?

- le maintien du régime par répartition par un financement pérennisé pour redonner confiance aux jeunes générations dans le système et les éloigner de la capitalisation qui signerait l'arrêt de mort du modèle actuel.
- le refus de toute baisse du niveau des pensions et la revendication de l'obtention de d'un minimum de 100% du SMIC net pour une pension complète (dans la réforme de 2003 la barre avait été fixée à 85%)
- la correction des inégalités actuelles (situations des femmes, des carrières incomplètes, des bas salaires et de ceux qui cumulent tous ces inégalités)
- l'exigence d'une reconnaissance de la pénibilité
- le recours à la solidarité nationale, au travers de contributions assises sur l'ensemble des revenus, y compris sur ceux des capitaux, pour faire face à des besoins de financement spécifiques (mécanismes de redistributions, crise économique, choc démographique du papy boom)

Le meilleur moyen de faire entendre les propositions pour une autre réforme que celle du gouvernement c'est de participer massivement à la journée d'action du 24 juin par la grève et les manifestations.